

**Zeitschrift:** La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère  
**Herausgeber:** Association des musiciens suisses  
**Band:** 8 (1914)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Association des musiciens suisses

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

mauvaises ou un peu moins bonnes ? Cela peut offusquer parfois quelques artistes, contrarier leurs intérêts. Mais cela n'empêchera pas l'art d'accomplir son inéluctable mission, pas plus qu'un nuage passager n'empêche le soleil de luire.

Laissons donc le soi-disant intérêt de l'art. Renonçons aux querelles stériles qu'engendre forcément cet intérêt trop difficile à définir pour satisfaire chacun. Permettons à chacun de le comprendre et de le servir à sa guise et occupons-nous des intérêts des artistes... de l'intérêt *supérieur* des artistes si l'on veut. Cet intérêt-là n'est pas du domaine de l'abstraction ; on peut le toucher du doigt, le tisser exactement, en discuter utilement, avec des chances de tomber d'accord. En prendre la défense envers et contre tous me paraît, pour une association, une tâche noble et un but précis quoique élevé. Et cette tâche bien conduite peut, doit même par contre-coup être utile à l'art en consacrant sa liberté.

.... L'Etat est fait pour gouverner : on ne gouverne pas l'art, pas plus qu'on ne le protège. Lorsque l'Etat s'arroge le privilège de protéger l'art et de l'encourager, les résultats n'ont rien de merveilleux. Peut-être serait-il temps d'essayer de mettre l'Etat sous la protection de l'art ? qui sait ?

J.-P. SIMONET.



## ASSOCIATION DES MUSICIENS SUISSES

Nous avons reçu de M. Edm. Röthlisberger la lettre suivante, que nous nous empressons de publier :

Cher Monsieur Humbert,

Différents numéros du programme de la Réunion de l'A. M. S. à Berne, que vous publiez, portent la mention « première audition ».

D'où proviennent ces annotations, qui figurent aussi dans le programme imprimé par la « Schw. Musik-Zeitung » ? Je l'ignore.

Je tiens seulement à établir ceci :

Lors de l'élaboration de ce programme, le Comité avait décidé de présenter à l'Exposition de Berne une sélection d'œuvres résumant l'activité musicale de la Suisse pendant le dernier quart de siècle, et de ne pas y accepter de premières auditions.

Le Comité s'en est tenu à sa décision. Toutes les œuvres que vous indiquez comme premières auditions, ont déjà été jouées en public à l'exception du concerto de Ganz. Celui-là serait effectivement une première. Seulement, il a un défaut : il n'existe pas et, très probablement, ne sera pas terminé au moment de la réunion de l'A. M. S.

L'œuvre que le Comité a demandée à M. Ganz est son *Concertstück*, vieux de plusieurs années, et non son concerto.

En portant ces lignes à la connaissance de vos lecteurs, vous m'éviteriez la peine de répondre à des réclamations qui me sont parvenues ces derniers jours.

Bien cordialement vôtre.

*Le Président de l'A. M. S.*